

Compte-Rendu Réunion Président / Organisations syndicales proviseurs, 08.09.25

M. Leroy introduit la réunion en faisant part de la situation politique actuelle, et notamment des questionnements autour du budget puisque le gouvernement Bayrou avait annoncé que toutes les collectivités territoriales devraient participer à la réduction de la dette.

La Région se place donc dans une dynamique d'économie budgétaire, tout en veillant à épargner ce qui lui semble essentiel. M. Leroy affirme que les lycées font partie de ces essentiels.

Si l'effort financier demandé aux collectivités est encore inconnu, M. Leroy a annoncé que la Région travaillait sur une « hypothèse haute » (230 millions d'euros d'économie) tout en se disant qu'une « hypothèse basse » semble plus réaliste (entre 50 et 70 millions d'euros d'économie).

Les économies à faire toucheront tous les postes (culture, aide aux communes, organismes de formation, train, ...) et porteront à la fois sur les crédits de fonctionnements mais aussi d'investissement.

M. Leroy espère faire voter le budget en décembre ; les dotations de fonctionnement doivent, elles, être votées en octobre. Elles le seront donc avec une baisse qui peut être conséquente ; des correctifs éventuels « à la hausse » pourront être apportés en début d'année civile.

M. Leroy affirme que la Région va essayer de faire en sorte que les efforts d'économies budgétaires ne perturbent pas la vie des lycées :

- les travaux prévus ou déjà entamés ne seront pas arrêtés mais : potentiellement reportés en fonction du niveau d'économie à faire : il y aura donc un étalement dans le temps (certains travaux budgétaiient sur 3 années passeront à 4, ...),
- certains autres projets seront différés mais pas abandonnés
- les fonds de roulement passeront de 100 jours à 90 jours,
- interrogé sur les regroupements de lycées qui s'apparentent comme une stratégie déguisée de fermer des lycées, la Région affirme qu'il n'y a pas de volonté d'aller en ce sens mais qu'il poursuit sa politique de « rationalisation » : regroupement pour faire des économies de moyens (comme le chauffage) et pour améliorer la

sécurité des locaux. M. Leroy note que la baisse démographique que connaissent actuellement les écoles et les premiers niveaux des collèges va se répercuter dans un avenir plus ou moins éloigné dans les lycées.

- volonté de remplacer toutes et tous les agent.es (1 pour 1) de lycées (encadrants, personnels technique) partant à la retraite. Dans 2-3 ans, il y aura jusqu'à 900 départs en retraite par année.

Concernant la carte des formations, la Région entend poursuivre sa politique actuelle, en lien avec les Recteurs :

- privilégier les formations insérantes,
- abandonner les formations qui le sont trop peu (n'a pas répondu à l'intervention de la FSU concernant le devenir des élèves issus des dispositifs ULIS ou des SEGPA)
- initier des formations nouvelles en lien avec les besoins d'emplois : principalement les métiers d'accompagnement de la personne ; métiers de la filière nucléaire (emplois de service, emplois techniques) qui va créer plus de 10 000 emplois dans la région d'ici quelques années (?). Des formations pourraient être développées dans ce domaine dans 10, 20, 30 établissements...

Concernant les travaux liés au bâti, il relève des travaux structurels et non pas des dotations des établissements. Il peut y avoir une mobilisation des moyens exceptionnels du budget des Maisons de Région de proximité.

Concernant l'intervention de la FSU concernant les problèmes liés aux installations sportives, M. Leroy a botté en touche en arguant que les installations sportives relevaient très souvent des municipalités ; c'est donc à elles de gérer tous les problèmes liés à leur sécurité.

Concernant le litige entre le Grand Est et l'Etat au sujet des emplois d'ATE, il n'est pas résolu car l'Etat n'a pas transféré les moyens correspondant au salaire de ces agent.es (la loi de décentralisation de 2004 a prévu le transfert des agent.es d'ATE, dont les agent.es magasinier.es qui sont chargé.es de la gestion des stocks). Les emplois ont été transférés mais pas les moyens.

De fait, les emplois d'agent.es magasinier.es ne sont pas forcément maintenus ou sont remplacés par des emplois de contractuel.les mais pas par des agent.es titulaires. Cela met en difficultés certains lycées professionnels ou technologiques en difficultés. Certains enseignements ne peuvent plus se faire, comme dans les lycées hôteliers, puisqu'il n'y a plus d'agent.es pour assurer la gestion des stocks.

Concernant la question du CFA académique, si les bâtiments appartiennent toujours à la Région, l'apprentissage n'est plus de la compétence de la Région. En cas de travaux, selon leur nature, certains relèvent de la responsabilité du CFA (plateau technique, restructuration des locaux liés au développement de plateaux techniques), d'autres relèvent de la responsabilité du propriétaire.

Concernant la loi 3DS qui confie l'autorité fonctionnelle des présidents de collectivité sur les adjoints-gestionnaires, les conventions de répartition de compétence n'ont pas encore été renouvelés avec les établissements. M. Leroy n'apporte pas plus d'informations sur le sujet : c'est un sujet en chantier. Il y a une volonté de prendre des décisions communes à toutes les Régions. Il y a actuellement des GT avec l'Education nationale sur ce sujet. C'est la Région de France qui pilote ce dossier.